



Allocation d'étude infirmière remboursement

Par **Cha Rlotte**, le **12/09/2014** à **01:43**

Bonjour,
J'ai eu une allocation d'étude de 21 mois par mon hôpital et il me reste 14 mois mais suite à une incapacité à travailler dans ce service je veux racheter mon contrat.
Dois-je rembourser les sommes nettes ou brut + charges? Car cela n'est pas écrit dans mon contrat.
De plus mon contrat est rédigé pour une allocation d'étude de 24 mois alors que j'ai reçu que 21 mois et il y a du blanc correcteur au niveau de la signature du directeur et je n'ai pas signé la feuille annexe est-il possible de trouver une faille pour faire annuler le contrat?
Merci pour votre réponse rapide SVP :-)
Cordialement